

*Initiatives ministérielles*

présente session. C'est une question tout à fait fondamentale en matière de sécurité publique au Canada.

Je précise à nouveau que j'ai rencontré à ce sujet des gens de tout le pays et pas simplement les étudiants de l'École Polytechnique qui, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce l'a signalé, m'ont présenté une pétition portant 500 000 signatures. Pour ce qui est des étudiants de l'École Polytechnique, j'ajouterai que j'ai été extrêmement émue de me trouver là et de voir ces étudiants chercher à tirer quelque chose de bon au moins de la tragédie dont ils ont été victimes. À la fin de mes études, j'ai été d'abord professeur d'université moi-même. On éprouve quelque chose lorsqu'on est en compagnie de ces jeunes gens qui sont l'avenir de notre pays et qui nous touchent tellement par leur jeunesse. Je dis cela en raison de mon âge, je suppose. À les voir tenter de tirer quelque chose de constructif de cette terrible tragédie, j'ai été très frappée de voir à quel point ils ont abordé de façon très sensée, pragmatique et réfléchie une question qui soulève normalement les passions. Compte tenu du grand nombre de Canadiens qu'ils ont rencontrés et qui ont exprimé le désir d'utiliser une arme à feu pour des concours de tir ou pour la chasse, ainsi que des recommandations qu'ils m'ont formulées, on constate que leurs actions étaient motivées par un grand sens de l'équité et qu'ils étaient conscients du fait que certains Canadiens utilisent des armes à feu de façon réfléchie, en respectant nos lois. C'est pourquoi le mémoire qu'ils m'ont présenté et la rencontre que j'ai eue avec eux m'a tant aidée. Ils ont vraiment essayé d'examiner toute cette question dans la perspective globale de la politique à adopter.

• (1200)

Il est important que les Canadiens puissent discuter de cette question et faire connaître leur point de vue au comité parlementaire qui nous présentera alors un rapport renfermant des recommandations.

J'ai pleine confiance dans le projet de loi C-80. Je pense que l'étude en comité permettra de nous assurer que nous sommes dans la bonne voie avec le projet de loi C-80 et, en fait, avec toutes les autres mesures que je propose, car tout cela ne s'arrête pas au projet de loi C-80.

Je crois en outre qu'il est extrêmement important que la population puisse être consultée dans le cas de questions controversées. Selon moi, il y a des Canadiens qui souhaitent pouvoir faire connaître leur point de vue sur cette question, plus que sur toute autre. Je suis exaspérée par l'absence d'un processus de consultation de la population.

Nous pourrions, en fait, terminer l'étape de la deuxième lecture avant que la Chambre ne s'ajourne. Je pense

qu'il est improbable que nous puissions recevoir le projet de loi à temps pour la troisième lecture et l'adoption définitive, et c'est pourquoi je ne veux pas retarder les choses davantage. La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question—et chose intéressante, le projet de loi pertinent avait été présenté par un de mes prédécesseurs, le député de Vancouver-Centre, qui était alors ministre libéral de la Justice, M. Ron Basford. . .

**Une voix:** Cela lui a coûté son siège.

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Le député dit que cela lui a coûté son siège. C'est là une question controversée.

Je pense que le projet de loi C-80 est une excellente mesure, mais certains se rappelleront que, la dernière fois que la Chambre en a été saisie, il a fallu 70 jours pour trancher la question, après d'importantes consultations publiques.

Je souhaite que ces mesures législatives soient adoptées le plus rapidement possible, et c'est pourquoi je ne tiens pas à attendre un long débat à l'étape de la deuxième lecture pour entamer le débat public sur le sujet. Si le projet est adopté en deuxième lecture avant l'ajournement de la Chambre, tant mieux.

Mes collègues m'ont dit qu'ils voulaient participer au débat de deuxième lecture, mais qu'ils ne se sentaient pas à l'aise pour accepter un débat symbolique. La question est trop importante. S'il fut jamais une question dont les députés veulent discuter les principes, sur laquelle ils tiennent à donner leur point de vue, c'est bien celle-ci, et l'occasion leur en sera donnée.

Je suis heureuse de pouvoir, au cours du débat sur cette motion, expliquer aux députés certains des éléments de ce projet d'initiative ministérielle qui vise à modifier certains éléments des dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu et dire pourquoi il me semble important de présenter ces mesures pour amorcer le débat public.

J'estime que ces mesures législatives vont améliorer considérablement notre système actuel de contrôle des armes à feu.

Il s'agit d'un moment important pour moi, et je tiens à saisir l'occasion pour remercier mes collègues de la Chambre de leurs propositions et de leur contribution dans l'élaboration de cet ensemble de mesures.

Je dois dire pour commencer que, contrairement à ce que le député de Port Moody—Coquitlam prétend, je n'étais pas ministre de la Justice après les événements tragiques qui sont survenus à l'École polytechnique en décembre dernier. Je n'ai donc pas tenu les propos qu'il m'attribue. Toutefois, l'élaboration de ces mesures re-